



**ARRETE**

ANNEE 2017 N° 2260 C/MEF/CAB/SGM/DGDDI/300SG17

**PORTANT CREATION DU POSTE DES DOUANES DE BANIKOARA**

**LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

- Vu la loi 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu la loi n°2014-20 du 12 septembre 2014 portant Code des Douanes en république du Bénin;
- Vu le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances;
- Vu l'arrêté N°197/MEFPD/DC/SGM/DGDDI du 23 janvier 2015 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects ;
- Vu l'arrêté N°686/MFAEP/DD1/A.1 du 19 septembre 1967 portant création, transfert, implantation et modification dans le dispositif de surveillance et de répression du service des Douanes ;

Sur proposition du Directeur Général des Douanes et Droits Indirects,

**ARRETE**

**Article 1:** Il est créé un Poste des Douanes à Banikoara dans la Commune de Banikoara ;

**Article 2:** Le Poste des Douanes de Banikoara est une Recette auxiliaire, ouvert aux formalités de dédouanement des marchandises de petites quantités, alimentant le trafic frontalier ;

**Article 3:** La route légale, à l'exportation et à l'importation, désignée pour ce poste est celle qui part en droiture du poste vers la frontière du Burkina-Faso ou menant de cette frontière audit poste ;

**Article 4:** Le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects est chargé de l'application du présent arrêté ;

**Article 5:** Le présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera publié où besoin sera.

Cotonou, le .....1.9..... 2017

**Ampliations :**

JORB	:	3
PR	:	1
SGG	:	1
MEF	:	4
AUTRES MINISTERES	:	20
SGM	:	1
DC	:	1
DGDDI	:	10
CCIB	:	1
ACAD	:	1
UCDTAB	:	1

